

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1378

24 juin 2011

### SOMMAIRE

<b>Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi</b> .....	<b>66114</b>	<b>Bata Brands S.à r.l.</b> .....	<b>66144</b>
<b>Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi</b> .....	<b>66114</b>	<b>Bert Theis Sàrl</b> .....	<b>66136</b>
<b>Acobel International S.A.</b> .....	<b>66131</b>	<b>Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>66136</b>
<b>ACS Entreprise S.A.</b> .....	<b>66122</b>	<b>Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>66136</b>
<b>Alphabet S.A.</b> .....	<b>66122</b>	<b>Ceva Freight Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>66103</b>
<b>Alternative Beta Strategies SICAV</b> .....	<b>66114</b>	<b>Dewit S.à r.l.</b> .....	<b>66144</b>
<b>Amazon Insurance &amp; Pension Services S.à r.l.</b> .....	<b>66122</b>	<b>Europe Partners Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>66144</b>
<b>AMI Consult S.à r.l.</b> .....	<b>66123</b>	<b>Graser &amp; Herr Courtiers s.à r.l.</b> .....	<b>66132</b>
<b>Amsterdam Maritime Resort S.A.</b> .....	<b>66114</b>	<b>GTR Club Belgium-Luxembourg a.s.b.l.</b> ...	<b>66132</b>
<b>Aneva</b> .....	<b>66123</b>	<b>Kendrick FMP II BB Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>66137</b>
<b>Ariane Finance S.A.</b> .....	<b>66123</b>	<b>Korta Payments S.A.</b> .....	<b>66138</b>
<b>asspert S.à r.l.</b> .....	<b>66113</b>	<b>Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l.</b> ...	<b>66110</b>
<b>Aurealux S.A.</b> .....	<b>66130</b>	<b>Lavande S.A.-SPF</b> .....	<b>66123</b>
<b>Aurealux S.A.</b> .....	<b>66130</b>	<b>Marshland Properties S.à r.l.</b> .....	<b>66098</b>
<b>Aviador Holding S.à r.l.</b> .....	<b>66115</b>	<b>Merloni Progetti International S.A.</b> .....	<b>66124</b>
<b>Bâloise Assurances Iard S.A.</b> .....	<b>66137</b>	<b>Nene Sàrl</b> .....	<b>66144</b>
<b>Bâloise Assurances Luxembourg S.A.</b> ....	<b>66130</b>	<b>Partners Group Alternative Beta Strategies SICAV</b> .....	<b>66114</b>
<b>Bâloise Delta Holding S.à r.l.</b> .....	<b>66132</b>	<b>Repco 6 S.A.</b> .....	<b>66113</b>
<b>Bâloise Europe Vie S.A.</b> .....	<b>66131</b>	<b>Repco 7 S.A.</b> .....	<b>66130</b>
<b>Bâloise Fund Invest Advico</b> .....	<b>66137</b>	<b>SUN elements 2 FRV (IT) Finance SA</b> ...	<b>66141</b>
<b>Bâloise (Luxembourg) Holding S.A.</b> .....	<b>66137</b>	<b>Swiss Life Insurance Solutions S.A.</b> .....	<b>66122</b>
<b>Bâloise Vie Luxembourg S.A.</b> .....	<b>66131</b>	<b>TalkBusiness S.à r.l.</b> .....	<b>66144</b>
<b>Bannister International S.A.</b> .....	<b>66132</b>	<b>Tonnant S.à r.l.</b> .....	<b>66124</b>
<b>Banque Havilland S.A.</b> .....	<b>66136</b>	<b>UBI SICAV</b> .....	<b>66113</b>
<b>Banque Havilland S.A.</b> .....	<b>66136</b>	<b>Vernon S.à r.l.</b> .....	<b>66115</b>

**Marshland Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 160.309.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le quatorze avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

**A COMPARU:**

La société "CELL FIBER INTERNATIONAL CFI AB", ayant son siège social à 404 22 Göteborg (Suède), Box 11086, inscrite sous le numéro 556622-9679;

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "MARSHLAND PROPERTIES S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions de dollars US (4.000.000,- USD), représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales de mille dollars US (1.000,- USD) chacune, intégralement libérées par apport en nature.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Les quatre mille (4.000) parts sociales ont été souscrites par la société "CELL FIBER INTERNATIONAL CFI AB", prédésignée, et intégralement libérées par apport en nature de:

- 169.507 (cent soixante neuf mille cinq cent sept) actions de la société KEMER TARIM YAPI TURIZM VE TICARET JSC, la société existant et gouvernée par les lois de la Turquie ayant son siège social à Cendere Yolu n° 16, Kagithane, Istambul (Turquie), inscrite au Registre des Sociétés d'Istambul sous le n° 402226, ayant un capital social de 650.000,- TL (six cent cinquante mille Livres turques), représenté par 650.000 (six cent cinquante mille) parts sociales.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été apportée au notaire instrumentant.

### *Réalisation effective de l'apport*

La souscriptrice prédite "CELL FIBER INTERNATIONAL CFI AB" déclare par son mandataire:

- que toutes les parts sociales sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs parts sociales;
- que lesdites parts sociales légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'elle est la seule propriétaire des parts sociales apportées;
- que toutes formalités seront réalisées au Turquie aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à deux mille huit cents euro.

### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Ont été appelés aux fonctions de gérants:

- Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

et sont investis des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

2.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand eleven, on the fourteenth of April;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

The company "CELL FIBER INTERNATIONAL CFI AB, having its registered office in 404 22 Göteborg (Sweden), Box 11086, registered under the number 556622-9679,

here duly represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

## Chapter I. - Purpose - Name - Duration

**Art. 1.** A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The corporation shall take the name of "MARSHLAND PROPERTIES S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

## Chapter II. - Corporate capital - Shares

**Art. 6.** The company's capital is set at four millions US dollars (4,000,000.- USD) represented by 4,000 (four thousand) shares of a par value of one thousand US dollars (1,000.- USD) each, all entirely subscribed and fully paid up by contribution in kind.

**Art. 7.** The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or in-solvency of an associate do not affect the corporation.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

## Chapter III. - Management

**Art. 10.** The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

#### **Chapter IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

#### **Chapter V. - General stipulations**

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

##### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2011.

##### *Subscription and Payment*

All the four thousand (4,000) shares have been subscribed by the company "CELL FIBER INTERNATIONAL CFI AB", prenamed, and fully paid-up by contribution in kind of:

- 169.507 (one hundred sixty nine thousand five hundred and seven) shares of the company KEMER TARIM YAPI TURIZM VE TICARET JSC, a company existing and governed by the Laws of Turkey, having its registered office at Cendere Yolu n° 16, Kagithane, Istanbul (Turkey), registered at the Trade Register of Istanbul under the number 402226, having a corporate capital of TL 650,000.- (six hundred fifty thousand Turkish Lira) represented by 650,000 (six hundred fifty thousand) shares.

Proof of the existence and the value of this contribution was given to the undersigned notary.

##### *Effective implementation of the contribution*

The aforesaid subscriber "CELL FIBER INTERNATIONAL CFI AB" declares through its proxy-holder:

- that all the share quotas are fully paid up;
- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire one or several share quotas;
- that such share quotas are legally and conventionally freely transferable;
- that it is the sole owner of share quotas brought in;
- that all formalities shall be carried out in Turkey in order to formalise the transfer and to render them effective anywhere and towards any third party.

##### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at two thousand eight hundred euro.

*Decisions of the sole share owner*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowners took the following resolutions:

1.- The following have been appointed as Manager:

- Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1<sup>st</sup> of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2<sup>nd</sup> of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24<sup>th</sup> of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

and they are vested with the broadest powers to commit the company.

2.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: A. TASKIRAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2011. LAC/2011/17547. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054804/285.

(110062014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

**Ceva Freight Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center East.

R.C.S. Luxembourg B 159.954.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty eighth day of March,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Ceva Coop Holdco B.V.", a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Siriusdreef, 20, 2132 WT Hoofddorp, The Netherlands.

The founder is here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Ceva Freight Luxembourg S.à r.l.".

**Art. 3.** The purpose of the Company is to provide domestic and international freight transportation, global logistics and supply chain management for a large base of commercial and individual customers as well as to participate in (and finance) any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 125 (one hundred and twenty five) shares of EUR 100 (one hundred euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

In addition, the day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more managers, officers, and/or agents, who need not be shareholder (s) or manager(s) of the Company (the "Delegate(s)").

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the duties of the ad hoc agent(s) as well as of the Delegate(s).

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company. At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

#### *Subscription - Payment*

All the 125 (one hundred and twenty five) shares representing the capital have been entirely subscribed by Ceva Coop Holdco B.V., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro) is as now at the disposal of the Company Ceva Freight Luxembourg S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration

- Mr Michael Völlnagel, with professional address at Oberfeldstrasse, 14, 8302 Kloten, Switzerland, born on the 8<sup>th</sup> of November 1971 in Freiburg im Breisgau, Germany

- Mr Ulf Meyer, with professional address at Museumstr.4, 28195 Bremen, Germany, born on the 20<sup>th</sup> of November 1967 in Zeven, Germany

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1360 Luxembourg, Cargo Center East.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«Ceva Coop Holdco B.V.», une société de droit néerlandaise, ayant son siège social à Siriusdreef, 20, 2132 WT Hoof-dorp, Pays-Bas

Fondateur ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera " Ceva Freight Luxembourg S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de réaliser du transport de marchandises national et international, la logistique globale et gestion de la chaîne d'approvisionnement pour une large base de clients commerciaux et individuels ainsi que de prendre des participations dans et de financer dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 125 (cent vingt cinq) parts sociales de EUR 100 (cent euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Par ailleurs, la gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs gérants, dirigeants et/ou agents qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société (le(s) «Délégué(s)»).

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités, la rémunération (s'il y en a une), la durée du mandat, ainsi que toutes les autres conditions relatives aux obligations de l'agent ad hoc ou du Délégué.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

### Souscription - Libération

Les 125 (cent vingt cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Ceva Coop Holdco B.V., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cent euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euro.

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Mr Michael Völlnagel, avec adresse professionnelle à Oberfeldstrasse, 14, 8302 Kloten, Suisse, né le 8 Novembre 1971 à Freiburg im Breisgau, Allemagne

- Mr Ulf Meyer, avec adresse professionnelle au Museumstr.4, 28195 Bremen, Allemagne, né le 20 Novembre 1967, à Zeven, Allemagne

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée valablement par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance

2) Le siège social de la Société est établi à L-1360 Luxembourg, Cargo Center East.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14591. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, Le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011046457/347.

(110052780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 52.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 111.770.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of March, at 1.30 pm;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

The company KULICKE AND SOFFA INDUSTRIES, INC., a company incorporated and existing under the laws of the State of Pennsylvania, having its register number 23-1498399, with registered office at 1005, Virginia Drive, PA 19034, Fort Washington, (United States of America),

duly represented by Mrs. Coralie PAUWELS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The afore-mentioned company KULICKE AND SOFFA INDUSTRIES, INC. is the sole member (the "Sole Member") of Kulicke and Soffa Luxembourg S.à.r.l., a private limited company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111770, incorporated pursuant to a deed received by the notary Gérard LECUIT, residing in Luxembourg, on October 24, 2005, published in the Official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 314, dated February 11, 2006 (the "Company").

The articles of association of the Company were amended pursuant to a deed received by the undersigned notary on March 15, 2010, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 892, dated April 29, 2010.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Increase of the Company's share capital by an amount of one thousand US Dollars (USD 1,000) by the issue of one (1) corporate unit having a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000) each;
- 2) Issuance of one (1) corporate units having a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000) each and having the same rights and obligations as the existing corporate units;
- 3) Subscription and payment of the newly issued one (1) corporate unit having a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000);
- 4) Amendment of Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase;
- 5) Any other business.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as Sole Member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand US Dollar (USD 1,000) in order to bring it from its present amount of fifty-one thousand US Dollar (USD 51,000) represented by fifty-one (51) corporate units with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each, to the amount of fifty-two thousand US Dollar (USD 52,000) represented by fifty-two (52) corporate units with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each, by the issue of one (1) new corporate unit with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-), having the same rights and obligations as the existing corporate units.

*Second resolution*

The Sole Member resolves to issue one (1) new corporate unit with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000), having the same rights and obligations as the existing corporate units.

*Subscription and Payment*

There now appears Mrs. Coralie PAUWELS, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company KULICKE AND SOFFA INDUSTRIES, INC., by virtue of the pre-mentioned power of attorney.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the pre-named company KULICKE AND SOFFA INDUSTRIES, INC. for one (1) newly issued corporate unit of the Company with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) with the payment of a share premium amounting five million ninety-nine thousand US Dollar (USD

5,099,000), by the contribution of one hundred thousand (100,000) ordinary shares (the "Shares") currently held by the Sole Member in the share capital of the company Kulicke & Soffa Pte. Ltd., a company duly incorporated and existing under the laws of Singapore, with registered office at 6 Serangoon North Avenue 5, #03-16 Serangoon North Industrial Estate, Singapore 554910, registered under the number Singapore 199902120H ("Kulicke & Soffa (Singapore)").

Pursuant to an Affidavit issued on March 31, 2011 by the management of Kulicke & Soffa (Singapore), the board of managers of Kulicke & Soffa (Singapore) has duly approved the transfer of the Shares which shall be transferred free of any encumbrance.

According to a valuation report issued on February 23, 2011 by Mr Jonathan Chou, acting as Chief Financial Officer of KULICKE AND SOFFA INDUSTRIES, INC., the board of the company valued the Shares to be contributed to the Company at five million one hundred thousand United-States Dollars (USD 5,100,000) (the "Valuation Report").

The conclusion of the valuation report is as follows:

"Given no one method is deemed more appropriate than others, the Company (i.e. KULICKE AND SOFFA INDUSTRIES, INC) gave equal weighting to the calculated value, for a PTE share value totaling \$ 5.1 million."

The Affidavit and the Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the Sole Member formally resolves to accept the said contribution and subscription and to issue and allot one (1) new fully paid-up corporate unit of the Company to the Sole Member.

#### *Third resolution*

The Sole Member resolves to amend Article 5 §1 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the above resolutions and to read as follows:

"The subscribed corporate capital is set at fifty-two thousand Dollar (USD 52,000) represented by fifty-two (52) corporate units with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each."

#### *Costs, Evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:**

Im Jahre zweitausendelf, am einunddreißigsten März, um 15:00 Uhr,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, ansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

#### **IST ERSCIENEN:**

Die Gesellschaft KULICKE AND SOFFA INDUSTRIES, INC., eine Gesellschaft gegründet und bestehend gemäß dem Recht des U.S. amerikanischen Staates Pennsylvania, eingetragen unter der Nummer 23-1498399, mit Sitz in 1005, Virginia Drive, PA 19034, Fort Washington (Vereinigte Staaten von Amerika),

vertreten von der Frau Coralie PAUWELS, Juristin, wohnhaft in Luxemburg kraft privatschriftlicher Vollmacht,

Die besagte Vollmacht verbleibt nach „ne varietur“ Zeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichnenden Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die vorgenannte Gesellschaft KULICKE AND SOFFA INDUSTRIES, INC. ist Alleingesellschafter (der „Alleingesellschafter“) der Gesellschaft Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 111770, gegründet durch Urkunde von Notar Gérard LECUIT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, vom 24. Oktober 2005, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 314 vom 11. Februar 2006 (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Die Satzung der Gesellschaft war gemäß der Urkunde des unterzeichnenden Notars am 15. März 2010 abgeändert und veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 892 vom 29. April 2010.

Die Tagesordnung der Versammlung ist die folgende:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um den Betrag von eintausend US Dollar (USD 1.000) durch Ausgabe von einem (1) neuen Gesellschaftsanteil mit einem Nennwert von eintausend US Dollar (USD 1.000);

2) Ausgabe von einem (1) neuen Geschäftsanteil mit einem Nennwert von eintausend US Dollar (USD 1.000) welcher mit den gleichen Rechten und Pflichten verbunden ist wie die bereits vorhandenen Geschäftsanteile;

3) Zeichnung und Einzahlung des einen (1) neuen Geschäftsanteils mit einem Nennwert von eintausend US Dollar (USD 1.000);

4) Änderung vom Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft, um die oben stehenden Beschlüsse widerzuspiegeln;

5) Verschiedenes.

Die erschienene Partei, wie oben genannt vertreten, ersucht den unterzeichneten Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter der Gesellschaft, die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

#### *Erster Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um den Betrag von eintausend US Dollar (USD 1.000) von seiner gegenwärtigen Höhe von einundfünfzigtausend US Dollar (USD 51.000), eingeteilt in einundfünfzig (51) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je eintausend US Dollar (USD 1.000), auf den Betrag von zweiundfünfzigtausend US Dollar (USD 52.000), eingeteilt in zweiundfünfzig (52) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je eintausend US Dollar (USD 1.000), durch Ausgabe von einem (1) neuen Geschäftsanteil mit einem Nennwert von eintausend US Dollar (USD 1.000), welcher dieselben Rechte und Pflichten wie die vorhandenen Geschäftsanteile hat, zu erhöhen.

#### *Zweiter Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt einen (1) neuen Geschäftsanteil mit einem Nennwert von eintausend US Dollar (USD 1.000), welcher mit den gleichen Rechten und Pflichten verbunden ist wie die bereits vorhandenen Geschäftsanteile, auszugeben.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Es erscheint nun Frau Coralie PAUWELS, vorbenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte der Gesellschaft KULICKE AND SOFFA INDUSTRIES, INC., aufgrund der vorbenannten privatschriftlichen Vollmacht.

Die Erschienene erklärt, im Namen der vorgenannten Gesellschaft KULICKE AND SOFFA INDUSTRIES, INC., einen (1) neu ausgegebenen Geschäftsanteil mit einem Nennwert von eintausend US Dollar (USD 1.000) der Gesellschaft zusammen mit einem gesamten Agio von fünf Millionen neunundneunzigtausend US Dollar (USD 5.099.000) zu zeichnen, mittels Einlage von hunderttausend (100.000) Aktien (die "Aktien"), gegenwärtig im Besitz vom Alleingesellschafter von der Gesellschaft Kulicke & Sofa Pte. Ltd., eine Gesellschaft eingetragen und bestehend gemäß dem Recht von Singapur unter der Nummer 199902120H, mit Sitz in Singapore 554910, 6 Serangoon North Avenue 5, #03-16 Serangoon North Industrial Estate ("Kulicke & Sofa (Singapore)").

Der Vorstand der Gesellschaft Kulicke & Sofa (Singapore) hat, gemäß einer am 31. März 2011 abgegebenen beglaubigten Erklärung, den lastenfreien Aktientransfer ordnungsgemäß gebilligt.

Gemäß einem Bewertungsbericht ausgestellt am 23. Februar 2011 vom Herrn

Jonathan Chou, amtierend als Finanzleiter von KULICKE AND SOFFA INDUSTRIES, INC., hat die Geschäftsführung der Gesellschaft den Wert der einzulegenden Aktien mit fünf Millionen hunderttausend US Dollars (USD 5.100.000) bewertet ("Bewertungsbericht").

Der Bewertungsbericht kommt zu folgendem Schluss:

„Ausgehend davon, dass es keine geeignetere Methode als eine andere gibt, entspricht die von der Gesellschaft (KULICKE AND SOFFA INDUSTRIES, INC.) vorgenommene Bewertung, dem PTE Aktienwert von fünf Millionen hunderttausend US Dollars (USD 5.100.000).“

Nachdem der Bewertungsbericht und die abgegebene beglaubigte Erklärung durch die erschienene Person und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden ist, bleibt er an dieser Urkunde anliegend, um gleichzeitig bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Daraufhin beschließt der Alleingesellschafter förmlich, die vorgenannte Sacheinlage und Zeichnung anzunehmen und einen (1) neuen, voll eingezahlten Geschäftsanteil der Gesellschaft dem Alleingesellschafter zuzuteilen.

#### *Dritter Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt, Artikel 5 §1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, um die oben stehenden Beschlüsse widerzuspiegeln, welcher nun folgenden neuen Wortlaut haben wird:

„Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt zweiundfünfzigtausend US Dollar (USD 52.000), eingeteilt in zweiundfünfzig (52) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je eintausend Dollar (USD 1.000).“

#### *Kosten, Bewertungen*

Die Kosten, Gebühren und anderen Auslagen die der Gesellschaft aus der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf ungefähr dreitausendfünfhundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag des Erschienenen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut die englische Fassung Vorrang haben soll.

WORÜBER, die vorliegende Urkunde am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg erstellt wurde, Nach Verlesung der Urkunde vor dem Erschienenen, wurde die vorliegende Urkunde von dieser zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: C. PAUWELS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2011. LAC/2011/15661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053077/172.

(110059740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**UBI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.503.

Le rapport annuel au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2011.

Pour UBI SICAV

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011055997/15.

(110061660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

---

**asspert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.664.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056001/10.

(110062538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Repc 6 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.324.900,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.747.

*Démission de l'un des membres du conseil d'administration au date du 27 octobre 2010*

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd  
*Administrateur A / Administrateur A*

Référence de publication: 2011058854/19.

(110065421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.153.

---

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2011, l'associé unique de la société a décidé de terminer le mandat de Deloitte S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société.

Luxembourg, le 20 avril 2011.  
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.  
Signature

Référence de publication: 2011056002/12.

(110062442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.153.

---

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.  
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.  
Signature

Référence de publication: 2011056003/12.

(110062579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Alternative Beta Strategies SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. Partners Group Alternative Beta Strategies SICAV).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.573.

---

Le bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALTERNATIVE BETA STRATEGIES SICAV*  
Société d'Investissement à Capital Variable  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2011056004/15.

(110062448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Amsterdam Maritime Resort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.616.

---

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 31 mars 2011 que les mandats de Mr. Matthijs BOGERS en tant qu'Administrateur et président du Conseil d'Administration, sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Amsterdam Maritime Resort S.A.

Représentée par Mr. Matthijs BOGERS

Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011056005/15.

(110062507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

**Aviador Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011056008/10.

(110062381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

**Vernon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.141.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fourth day of April.

Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Wendal S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a nominal share capital of GBP 10,875 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B156582 (the Subscriber);

here represented by Mr Raymond THILLI, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "VERNON S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pound Sterling), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of 25 GBP (twenty-five Pound Sterling) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by decision of the meeting of the shareholders of the Company (the Shareholder's Meeting), in accordance with article 15 of these articles of association (the Articles).

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the Shareholder's Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the Shareholder's Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

**Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholder's Meeting, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the Shareholder's Meeting fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy.

A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** The annual Shareholder's Meeting shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within four months after the close of the financial year.

Other Shareholder's Meeting may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at Shareholder's Meeting, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the Shareholder's Meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1 January of each year and ends on 31 December of the following year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the Board may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and Payment*

All the 500 (five hundred) shares having a nominal value of 25 GBP (twenty-five Pound Sterling) each have been subscribed by the Subscriber.

The shares have been fully paid-up by a contribution in kind consisting of 100% of the shares in Richmond West S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a nominal share capital of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pound Sterling) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.460, having at least value of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pound Sterling), which is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a valuation certificate (the Valuation Certificate).

The Valuation Certificate, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the meeting appoints the managers of the Company for an unlimited period of time:

- Luxembourg Corporation Company S.A., a Luxembourg public limited company, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 37974; and

- Michael Kidd, having his professional address at 46a J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

2. the registered office of the Company is established at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Wendal S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourg ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de 10,875 GBP et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156582 (le Souscripteur);

ici représentée par Raymond THILL, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "VERNON S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute

autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En outre, la Société peut acquérir et céder des biens immobiliers, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, et peut effectuer toutes les opérations en relation avec des biens immobiliers, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut prêter toute forme d'assistance à ces sociétés y compris, mais pas seulement, dans la gestion et le développement de ses sociétés et de leur portefeuille; elle peut leur accorder une assistance financière par des prêts, avances ou garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant/ conseil de gestion de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 12.500 (douze mille cinq cents livres sterling) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 GBP (vingt-cinq livres sterling) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés de la Société (l'Assemblée des Associés), conformément à l'article 15 des présents statuts (les Statuts).

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toute cession de parts sociales détenues par l'associé unique est libre.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être agréée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales, à condition que la Société dispose de réserves distribuables ou des fonds suffisants pour cela.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales qu'elle détient dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou par l'Assemblée des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts de la Société en vertu de l'article 15 des statuts s'appliquent.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gestion (le Conseil). Le ou les gérant(s) ne doivent pas forcément être des associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée des Associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée des Associés par la loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant délégué déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

En cas de pluralité de gérants, tous les gérants seront notifiés de toute réunion du Conseil par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera considéré comme ayant été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, éventuelles, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générales des associés.** Chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable, l'Assemblée des Associés annuelle se réunira au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation.

D'autres assemblées de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, pourront être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée des Associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, selon le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne doit être contrôlée par un commissaire aux comptes que si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

L'intégralité des 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 GBP (vingt-cinq livres sterling) chacune ont été souscrites par le Souscripteur.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature comprenant 100% des parts dans Richmond West S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152.460, ayant une valeur minimum de 12,500 GBP (livres sterling), qui se trouve à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentaire par un certificat d'évaluation (le Certificat d'Evaluation).

Le Certificat d'Evaluation, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

#### *Evaluation ses frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, le Souscripteur représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. l'assemblée nomme en tant que gérants pour une durée indéterminée:

- Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme de droit Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 37974; et

- Michael Kidd, de résidence professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. le siège social de la Société est établi au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qui en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2011. LAC/2011/16359. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011

Référence de publication: 2011051218/371.

(110057186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

---

**Swiss Life Insurance Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.623.

---

Les comptes annuels de Swiss Life Insurance Solutions S.A. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 avril 2010.

Swiss Life Insurance Solutions S.A.

23, route d'Arlon

L-8009 Strassen

B.P. 56, L-8001 Strassen

Signature

Référence de publication: 2011057761/16.

(110064244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**ACS Entreprise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6850 Manternach, 4, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 148.562.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manternach.

Signature.

Référence de publication: 2011056017/10.

(110062598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Alphabet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 133.414.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056018/10.

(110062860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Amazon Insurance & Pension Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.340.

---

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2011.

Amazon Insurance & Pension Services S.à r.l.

Marco Moes

Gérant technique

Référence de publication: 2011056019/13.

(110062833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Lavande S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.384.

## EXTRAIT

L'assemblée générale du 6 mai 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 6 mai 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

*Pour LAVANDE S.A.-SPF*

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011062903/21.

(110070546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**AMI Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 79.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056020/10.

(110062500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

**Aneva, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOMMY LARSSON.

Référence de publication: 2011056021/10.

(110062546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

**Ariane Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 39.300.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011056022/13.

(110062851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

**Merloni Progetti International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 42.352.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 avril 2011*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Luca Checchinato, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président;  
Carmin Biello, demeurant au Pallroute Mont Blanc à Pré-Saint-Didier I- 11010 Italie, administrateur;  
Mmes Manuela D'Amore, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.  
Emanuela Corvasce, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

H.R.T. Révision S.A., 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merloni Progetti International S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011062948/21.

(110070531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Tonnant S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.310.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of April.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, and registered with the Luxembourg Commercial Register under the number B 130.916,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg pursuant to a proxy dated 12<sup>th</sup> of April 2011 (such proxy to be registered together with the present deed).

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Tonnant S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (12,000.-GBP) divided into 100 hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY GREAT BRITAIN POUNDS (120.-GBP) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription – Payment*

The share quotas have been subscribed by RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (12,000.-GBP) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by the following managers:

- ALAN BOTFIELD, born on 22 December 1970 in Stirling, Scotland, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

- NICOLA FOLEY, born on 06 October 1982 in Dublin, Ireland, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorze avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

RESOLUTION III HOLDINGS S.À R.L., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous el numéro B 130.916,

Ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir sous seing privé daté du 12 avril 2011 (lequel est joint à cet acte).

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "Tonnant S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE LIVRES STERLING (12.000.-GBP) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT LIVRE STERLINGS (120.-GBP) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription – Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE LIVRES STERLING (12.000.-GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par les gérants suivants:

- ALAN BOTFIELD, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse et dont l'adresse professionnelle est 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- NICOLA FOLEY, né le 06 octobre 1982 à Dublin, Irlande dont l'adresse professionnelle est 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leurs signatures individuelles.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 40 Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2011. Relation: LAC/2011/17647. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011054904/301.

(110062078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

---

**Aurealex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 20, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 99.975.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Di Carlo Olivier

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2011056025/11.

(110062576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Aurealex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 20, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 99.975.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Di Carlo Olivier

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2011056026/11.

(110062578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Bâloise Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 68.065.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2011.

Bâloise Assurances Luxembourg S.A.

André BREDIMUS

*Administrateur-Directeur Général*

Référence de publication: 2011056027/13.

(110062816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Repc 7 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 993.980,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.748.

*Démission de l'un des membres du conseil d'administration au date du 27 octobre 2010*

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd  
*Administrateur A / Administrateur A*

Référence de publication: 2011058855/19.

(110065423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**Bâloise Europe Vie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 45.918.

---

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2011.

Bâloise Europe Vie S.A.

André BREDIMUS

*Administrateur-Directeur Général*

Référence de publication: 2011056028/13.

(110062831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Bâloise Vie Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 54.686.

---

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2011.

Bâloise Vie Luxembourg S.A.

André BREDIMUS

*Administrateur-Directeur Général*

Référence de publication: 2011056029/13.

(110062826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Acobel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.726.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2011.*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011064091/27.

(110072456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Bâloise Delta Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 135.748.

---

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2011.

Bâloise Delta Holding S.à r.l.

André Bredimus

*Gérant*

Référence de publication: 2011056030/13.

(110062835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Graser & Herr Courtiers s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.446.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.

*Bureau comptable et fiscal*

BP 41

L-3901 Mondercange

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2011056063/15.

(110062770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Bannister International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.531.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011056031/12.

(110062764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**GTR Club Belgium-Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, rue Zenon Bernard.

R.C.S. Luxembourg F 8.710.

---

STATUTS

L'an deux mil onze, le onze février

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Catherine DEPOUHON, née le 21 juillet 1972 à Saint-Trond, employée, rue Saint-Bernard 58 à B-4800 Lambermont.

2.- Monsieur Frédéric PETIT-JEAN, né le 13 novembre 1972 à Liège, fonctionnaire, avenue Everard de Harzir 118 à B-4432 Ans.

3.- Monsieur Pascal MARIVOET, né le 15 mai 1969 à Uccle, administrateur, 80A rue de Kehlen à L-8295 Keispelt.

4.- Monsieur Olivier DUPIERRY, né le 8 mars 1971 à Ottignies, employé, chaussée de l'Hoste 140 à B-1300 Wavre.

5.- Monsieur Ludovicus CHRISTIAEN, né le 26 mai 1959 à Leuven, médecin, Nellegemsestraat 42 B-8210 Zedelgem.

6.- Monsieur Fabio EMILI, né le 23 septembre 1961 à Algrange, agent général d'assurances, cite op Gewaennchen 25 à L-4383 Ehlerange

ayant tous dès à présent la qualité de membres fondateurs, ainsi que toutes les personnes qui adhéreront aux présents statuts, il est formé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée:

### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination

"GTR CLUB BELGIUM-LUXEMBURG a.s.b.l."

### **Titre II. Durée et siège**

**Art. 2.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 3.** Le siège de l'association est établi au Esch-sur-Alzette.

Il pourra être déplacé dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

### **Titre III. Objet**

**Art. 4.** L'association a pour objet de promouvoir l'image des véhicules sportifs de marque Nissan exclusivement et principalement les modèle GTR et Z, de rassembler leurs propriétaires et d'organiser tout événement en rapport avec l'objet principal. Le conseil d'administration établira un règlement d'ordre intérieur précisant les conditions d'admission.

**Art. 5.** L'association poursuit son objet social en dehors de toutes considérations d'ordre politique ou confessionnel.

**Art. 6.** L'association pourra s'affilier à toute autre association, société ou organisme, national ou étranger, ayant un objet social compatible avec le sien.

### **Titre IV. Composition de l'association et admission des membres**

**Art. 7.** L'association ne pourra compter moins de cinq membres associés.

**Art. 8.** Peuvent devenir membres toutes personnes propriétaire d'une Nissan GTR ou d'une Nissan Z. Toute personne désireuse de devenir membre de l'association doit adresser une demande d'admission au conseil d'administration. Celui-ci, après examen de la demande, décidera à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de l'admission du candidat. Le rejet de la demande ne doit pas être motivé. Le futur membre accepté devra payer un droit d'entrée unique, non récupérable, dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale.

**Art. 9.** Chaque membre paye une fois par an une cotisation dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale. La cotisation annuelle ne pourra pas être supérieure à 200.- €.

**Art. 10.** La qualité de membre de l'association se perd:

- soit par la démission expresse adressée par écrit au conseil d'administration;
- soit par la démission tacite; est réputé constituer une démission tacite le fait de ne pas avoir payé la cotisation un mois après une mise en demeure notifiée au membre par lettre recommandée, faisant suite à deux rappels écrits espacés d'un mois au moins;
- soit par la mort du membre en question;
- soit par l'exclusion du membre en question; l'exclusion ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents et après avoir entendu l'intéressé ou du moins l'avoir convoqué à cette fin. Un membre ne peut être exclu que pour manquement grave aux statuts ou à l'objet social, ou pour des activités nuisant à l'association ou à sa réputation.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 11.** L'assemblée générale se compose de tous les membres, fondateurs ou non, qui y possèdent une voix délibérative. L'assemblée générale élit le conseil d'administration.

**Art. 12.** Le conseil d'administration convoque les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires. La convocation doit être adressée par écrit à tous les membres de l'association au moins dix jours ouvrables avant la date de l'assemblée.

**Art. 13.** L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunira une fois par an. Elle connaîtra notamment des élections statutaires et de l'approbation des budgets et comptes.

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée si l'intérêt de l'association l'exige. L'assemblée générale extraordinaire est convoquée également lorsqu'un cinquième au moins des membres en fait la demande par écrit, adressée au président du conseil d'administration, ou à son représentant. Cette demande doit préciser l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée endéans le mois.

**Art. 14.** Tous les membres, fondateurs ou non, ont un droit de vote égal à l'assemblée générale, à savoir une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi, notamment pour les assemblées extraordinaires connaissant des modifications aux statuts.

Le vote se fait en principe à main levée. Le vote sera secret lorsque dix pour cent au moins des membres présents le demandent ou lorsque les statuts l'imposent. En cas de parité des voix, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

Chaque membre pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre qui devra dans ce cas produire une procuration écrite de la part du membre empêché. Aucun membre ne pourra être porteur de plus de deux procurations.

**Art. 15.** Une délibération de l'assemblée générale est toujours nécessaire pour:

- la modification des statuts,
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- la nomination des réviseurs des comptes,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- la dissolution de l'association.

**Art. 16.** Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal ou supérieur au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour, à condition d'avoir été portée par écrit à la connaissance du président ou de son représentant avant le début de l'assemblée.

Aucune résolution ne peut être prise en dehors de l'ordre du jour.

**Art. 17.** Le procès-verbal de l'assemblée générale et ses résolutions seront portés à la connaissance des membres par le conseil d'administration, par voie postale et dans les 3 mois suivant l'assemblée.

## **Titre VI. Conseil d'administration**

**Art. 18.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de cinq administrateurs.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le mandat d'administrateur est gratuit, ceci sans préjudice quant au remboursement des frais exposés dans l'intérêt de l'association.

**Art. 19.** Lors de sa première réunion suivant l'assemblée générale au cours de laquelle ont eu lieu les élections, le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

D'autres charges pourront être fixées pour des membres du conseil d'administration.

Par exception, les membres du premier conseil d'administration pourront être désignés et leurs charges fixées par l'assemblée générale constitutive.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

**Art. 20.** Le président représente officiellement l'association et en dirige les travaux. Il convoque, préside et dirige les réunions du conseil d'administration. Il signe tous les actes et surveille l'exécution des statuts et le respect de la loi.

Il pourra seul engager l'association, sauf mandats spéciaux accordés par lui ou le conseil d'administration à l'un ou l'autre membre du conseil pour des tâches précises.

Le vice-président aide le président dans ses tâches et le remplace en son absence.

Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents de l'association et des procès-verbaux des assemblées générales et de réunions du conseil d'administration. Il conserve les archives et réalise la mise à jour des listes de membres.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations et de la tenue de la comptabilité. A la fin de chaque exercice social, le trésorier présente un rapport détaillé sur la gestion financière au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Chaque membre du conseil d'administration peut se faire assister dans l'exécution de ses tâches par un autre membre du conseil d'administration.

## **Titre VII. Elections**

**Art. 21.** Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale parmi les membres, fondateurs ou non. Avant de procéder au vote, l'assemblée fixe préalablement le nombre des postes à pourvoir. Chaque personne possédant la qualité de membre depuis au moins six mois peut poser sa candidature à un poste au conseil d'administration, sauf en ce qui concerne le premier conseil d'administration.

**Art. 22.** Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de trois ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Par exception à ce qui précède, les membres du premier conseil d'administration sont nommés par l'assemblée constitutive.

**Art. 23.** L'élection des membres du conseil d'administration se fait à la majorité simple. Sont élus les candidats qui recueillent le plus de voix. En cas de parité des voix, le candidat le plus âgé l'emporte. Lorsque le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre de postes à pourvoir, les candidats peuvent être acceptés par acclamation. Lorsque vingt pour cent au moins des membres présents le demandent, le vote sera secret.

**Art. 24.** La perte de qualité de membre de l'association entraîne la perte immédiate du mandat d'administrateur.

**Art. 25.** En cas de démission, de décès ou d'exclusion du président, du vice-président, du secrétaire ou du trésorier, le conseil d'administration désignera parmi ses membres restants une nouvelle personne à ce poste. Cette personne restera en fonction jusqu'à la fin initialement prévue du mandat du membre sortant.

**Art. 26.** Dans l'éventualité où le nombre des administrateurs tombe en dessous du nombre minimal prévu, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée endéans un mois. Cette assemblée générale élira autant d'administrateurs qu'il faudra pour rendre leur nombre conforme aux dispositions des statuts et de la loi.

### **Titre VIII. Mode de règlement des comptes**

**Art. 27.** Le conseil d'administration est tenu de soumettre annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

### **Titre IX. Modifications des statuts**

**Art. 28.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée si ce n'est la majorité des deux tiers des voix. Si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, elle ne pourra être adoptée que si elle est votée, à l'unanimité, par les membres présents à l'assemblée. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première assemblée générale, il peut être convoqué une seconde assemblée générale qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la deuxième assemblée générale, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

### **Titre X. Dissolution de l'association**

**Art. 29.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale qui prononce la dissolution, décidera de l'affectation des biens de l'association. L'affectation se rapprochera autant que possible de l'objet social en vue duquel l'association a été constituée.

#### *Assemblée générale extraordinaire (constitutive)*

L'assemblée de tous les membres fondateurs a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 6 (six).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs avec les charges indiquées:
  - a. Monsieur Pascal MARIVOET, administrateur de sociétés.  
Président
  - b. Monsieur Olivier DUPIERRY, employé,  
Vice-Président
  - c. Monsieur Ludovicus CHRISTIAEN, médecin  
Secrétaire
  - d. Monsieur Frédéric PETIT-JEAN, fonctionnaire,  
Trésorier
  - e. Mademoiselle Catherine DEPOUHON, employée  
Administrateur
  - f. Monsieur Fabio EMILI, agent général d'assurances,  
Administrateur
3. L'adresse de l'association est fixée à L-4031 ESCH-SUR-ALZETTE, 32, rue Zenon Bernard.
4. La cotisation annuelle pour l'année 2011 est fixée à 200.- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Marivoet, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 14 février 2011 - WIL/2011/132 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 février 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011055950/174.

(110060162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

---

**Banque Havilland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.029.

---

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056033/10.

(110062863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Banque Havilland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.029.

---

La liste de signature autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056034/9.

(110062865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Bert Theis Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7653 Heffingen, 19, Op Praikert.

R.C.S. Luxembourg B 145.868.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056035/9.

(110062493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.002.

---

Les comptes annuels au 30 Septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Avril 2011.

*Pour Halsey Sàrl*

Christophe Gammal

*Manager*

Référence de publication: 2011056036/13.

(110062582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.002.

---

Les comptes annuels au 30 Septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Avril 2011.

*Pour Halsey Sarl*  
Christophe Gammal  
*Manager*

Référence de publication: 2011056037/13.

(110062588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Bâloise (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. I. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 62.160.

---

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2011.

Bâloise (Luxembourg) Holding S.A.  
André BREDIMUS  
*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2011056038/13.

(110062829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Bâloise Assurances Iard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 30.414.

---

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2011.

Bâloise Assurances IARD S.A.  
André BREDIMUS  
*Administrateur-Directeur Général*

Référence de publication: 2011056039/13.

(110062822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Bâloise Fund Invest Advico, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 78.977.

---

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2011.

Baloise Fund Invest Advico  
André BREDIMUS  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011056040/13.

(110062832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Kendrick FMP II BB Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.855.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.  
 Kendrick FMP II BB Holdings S.à.r.l.  
 Manacor (Luxembourg) S.A.  
 Signatures  
 Gérant B

Référence de publication: 2011056071/15.

(110062672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

**Korta Payments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.222.

In the year two thousand eleven, on the seventh day of February.

Before Us, Maître Henri Helinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Korta Payments S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on January 24, 2011, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company").

The meeting is opened at 2.30 p.m., with Mr Jóhannes Ingi Kolbeinsson, residing professionally at Skipholt 50 b, 105 Reykjavik, Iceland, in the Chair.

The chairman designates as secretary Solange Wolter, notary clerk residing professionally at 101 rue Cents, L-1329 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting designates as scrutineer Mr Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at 101 rue Cents, L-1329 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- the shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the shareholder or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with the deed;
- pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented in this extraordinary general assembly; and the sole shareholder present or represented declares that he has had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agrees to waive the notice requirements;
- the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Amendment of the corporate object to bring it into conformity with the current activity of the company.
2. Subsequent amendment of Article 3 of the articles of association of the Company which will have henceforth the following wording:

**" Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose for which the Company is established is to operate as an authorized payment institution under the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.2 As such, the main activity of the Company will consist of providing, on the payment service markets in Luxembourg, Iceland and other EEA countries, activities of card acquiring and payment services. In this respect, the Company may carry out any activity relating to the accomplishment of its purposes and participate otherwise in these activities, in particular, entering into and signing agreements (e.g. with card schemes, merchant customers, partners), and outsourcing the operational functions to agents e.g. Kortathjonustan hf.

3.3 The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

3.4 The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose."

After duly considering each item of the agenda, the meeting request the notary to act the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting resolves to amend the corporate object to bring it into conformity with the current activity of the company.

*Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend the Article 3 of the articles of association of the Company which will have henceforth the following wording:

**“ Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose for which the Company is established is to operate as an authorized payment institution under the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.2 As such, the main activity of the Company will consist of providing, on the payment service markets in Luxembourg, Iceland and other EEA countries, activities of card acquiring and payment services. In this respect, the Company may carry out any activity relating to the accomplishment of its purposes and participate otherwise in these activities, in particular, entering into and signing agreements (e.g. with card schemes, merchant customers, partners), and outsourcing the operational functions to agents e.g. Kortathjonustan hf.

3.3 The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

3.4 The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

*Declaration*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the legal representative of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

This deed having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le sept février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Korta Payments S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 janvier 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après, la «Société»).

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de M. Jóhannes Ingi Kolbeinsson, résidant professionnellement à Skipholt 50 b, 105 Reykjavik, Islande.

Le Président désigne comme secrétaire Solange Wolter, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101 rue Cents, L-1329 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101 rue Cents, L-1329 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

- l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions détenues par lui sont inscrits sur une liste de présence signée par l'actionnaire unique ou ses mandataires, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Ladite liste ainsi que les procurations signées «ne varietur» seront enregistrées avec le présent acte.

- il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée, et l'actionnaire unique présent ou représenté déclare avoir été informé par avance de l'ordre du jour et renonce aux formalités légales de convocation.

- la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'objet social afin de le mettre en conformité avec l'activité actuelle de la Société.

2. Modification subséquente de l'Article 3 des statuts de la Société qui aura, dorénavant, la teneur suivante:

### « 3. L'objet social.

3.1 L'objet pour lequel la Société est établie est d'opérer en tant qu'organisme de paiement autorisé, régi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.2 En tant que tel, l'activité principale de la Société consistera à fournir, sur le marché de service de paiements au Luxembourg, en Islande et autres pays EEE, les activités de service d'acquisition de carte et de paiement. À cet égard, la Société peut exercer toute activité relative à l'accomplissement de son objet et participer d'une quelconque autre manière à ces activités. Elle peut, en particulier, s'engager et signer des contrats (par ex: avec des systèmes de cartes de paiements, des clients commerciaux, des partenaires), et externaliser des fonctions opérationnelles à des agents comme par ex: Kortabjónustan hf.

3.3 La Société peut également détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par voie d'achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.4. La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale a requis le notaire d'instrumenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de le mettre en conformité avec l'activité actuelle de la Société

#### *Deuxième résolution:*

1. Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société qui aura, dorénavant, la teneur suivante:

### « 3. L'objet social.

3.1 L'objet pour lequel la Société est établie est d'opérer en tant qu'organisme de paiement autorisé, régi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.2 En tant que tel, l'activité principale de la Société consistera à fournir, sur le marché de service de paiements au Luxembourg, en Islande et autres pays EEA, les activités de service d'acquisition de carte et de paiement. À cet égard, la Société peut exercer toute activité relative à l'accomplissement de son objet et participer d'une quelconque autre manière à ces activités. Elle peut, en particulier, s'engager et signer des contrats (par ex: avec des systèmes de cartes de paiements, des clients commerciaux, des partenaires), et externaliser des fonctions opérationnelles à des agents comme par ex: Kortabjónustan hf.

3.3 La Société peut également détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par voie d'achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.4. La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents Euros (1.300.-EUR).

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesquels comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. I. KOLBEINSSON, S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2011. Relation: LAC/2011/7585. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054764/157.

(110061556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

---

**SUN elements 2 FRV (IT) Finance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.720.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of April,

before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of "SUN elements 2 FRV (IT) Finance SA", a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 157,720, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 20<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 274 on February, 10<sup>th</sup>, 2011 (the Company).

The Meeting was opened at 10.00 a.m. and chaired by Mrs Diana HOFFMANN, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints Mr Paul WEILER, employee, with professional address in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mrs Muriel PIQUARD, lawyer, with professional address in Luxembourg, as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. the shareholders of the Company present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the seventeen thousand and fifty (17,050) class A shares and the thirteen thousand nine hundred and fifty (13,950) class B shares, having a par value of one (1) Euro each, representing the entire share capital of the Company in an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
3. Appointment of Fairland Property Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands on October 14, 2002, with company number I.B.C. N<sup>o</sup>: 517295, with registered address at P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
6. Decision to grant full and complete discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates; and
7. Miscellaneous.

IV. these facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes, after deliberation, the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company (the Shareholders) represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to appoint Fairland Property Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered address at P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as Liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates.

There being no further business on the agenda, the Meeting is closed.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 800.-EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le sept avril,

par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de SUN elements 2 FRV (IT) Finance SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 157.720, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 274 du 10 février 2011 (la Société).

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures et présidée par Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme Secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutatrice Mademoiselle Muriel PIQUARD, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires de la Société présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal;

II. Cette liste de présence indique que les dix-sept mille et cinquante (17.050) actions de classe A et les treize mille neuf cent cinquante (13.950) actions de classe B, ayant une valeur nominale de un (1) euro chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée puisse statuer valablement sur tous les points de l'ordre de jour dont les participants ont eu connaissance au préalable;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
  2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
  3. Nomination de Fairland Property Limited, société constituée conformément aux lois des Îles Vierges britanniques, en date du 14 octobre 2002, immatriculé sous le numéro I.B.C. No: 517295, avec siège social à P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
  4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
  5. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
  6. Décision d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs; et
  7. Divers.
- IV. ces faits ayant été exposés et reconnus comme vrais par l'Assemblée, après délibération et approbation par l'Assemblée de ce qui précède, l'Assemblée prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations, les actionnaires de la Société (les Actionnaires) se considérant comme dûment convoqués et déclarant ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur fut communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Fairland Property Limited, société constituée conformément aux lois des Îles Vierges britanniques, avec siège social à P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est requis pour la liquidation de la Société et de disposer des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de ses fonctions.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur aura le droit d'effectuer tous les actes et de réaliser toutes les opérations, y compris celles et ceux qui sont visés à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Actionnaires. Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer, pour des opérations ou des tâches spécifiquement déterminées, quelques-uns de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur sera autorisé à faire des avances de paiement sur le boni de liquidation aux Actionnaires, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société et au réviseur d'entreprises pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

*Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ 800.-EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: M. PIQUARD, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 avril 2011. Relation: LAC/2011/16364. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011052501/160.

(110058832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Bata Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18/04/2011.

BATA BRANDS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011056041/12.

(110062884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Nene Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 60, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.941.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011065449/9.

(110073526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**Europe Partners Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 137.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063524/9.

(110071604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**Dewit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 260, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.311.

J'ai démissionné de ma fonction de gérant unique de la société DEWIT S.à r.l. en date du 3 mai 2011.

Bascharage, le 3 mai 2011.

Guy Dewit.

Référence de publication: 2011062437/9.

(110069074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**TalkBusiness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2152 Luxembourg, 32C, rue Antoine François Van der Meulen.

R.C.S. Luxembourg B 110.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011060592/9.

(110068265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---